

14ème législature

Question N° : 14054	De Mme Josette Pons (Union pour un Mouvement Populaire - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > secours	Analyse > sécurité civile. moyens. Var.
Question publiée au JO le : 18/12/2012		
Question retirée le : 29/01/2013 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'hélicoptère de la sécurité civile, ayant pour indicatif « Dragon 83 » que son ministère a mis à la disposition du département du Var pour le commandement des feux de forêt et le secours à personnes. M. le ministre vient d'annoncer le remplacement de l'actuel écureuil, sur la base du Cannet-des-Maures, par un nouvel appareil de type EC145, plus performant, sans en confirmer l'affectation définitive. À ce jour, le bilan global de l'activité de cet appareil est remarquable. Cependant, force est de constater que l'hélicoptère Dragon 83 permet à tous les Varois (Haut Var, centre Var ou littoral) d'avoir la même qualité de secours et surtout une rapidité des secours permettant aux victimes atteintes de pathologie lourde d'avoir une réelle chance de survie. En outre, devant l'impossibilité de trouver un médecin les week-ends et jours fériés, cet outil permet d'en acheminer un en 20 minutes quel que soit le lieu. Enfin, en cas de grave sinistre sur leur commune, les élus locaux sont sécurisés de pouvoir compter sur un secours aérien médicalisé pour leurs administrés dans des délais très brefs. Aussi, elle lui demande s'il est envisagé de pérenniser le Dragon 83 en l'affectant définitivement sur une base du département du Var ?